

RAPPORT FINANCIER | 2009

Actif

(en milliers d'euros)	Note	Exercice 2009			Exercice 2008
		Montant brut	Amort. Prov.	Montant net	Montant net
Actifs non courants					
Immobilisations incorporelles	1	121 088	67 660	53 428	45 405
Goodwill	2	779 989	18 910	761 079	607 201
Immobilisations du domaine concédé	3	9 169	5 664	3 505	5 833
Immobilisations corporelles	4	3 720 158	2 142 607	1 577 551	1 464 768
Immeubles de placement	5	20 814	7 121	13 693	6 063
Participations dans les entreprises associées	6	38 616	509	38 107	20 771
Autres actifs financiers non courants	7-14	191 694	31 923	159 771	129 051
Impôts différés actifs non courants	20	111 016		111 016	97 690
Total actifs non courants		4 992 544	2 274 394	2 718 150	2 376 782
Actifs courants					
Stocks et travaux en cours	8-10	403 991	38 399	365 592	388 164
Clients et autres créances d'exploitation	10	6 262 412	311 907	5 950 505	6 451 331
Autres actifs courants	10	271 287	216	271 071	244 331
Actifs d'impôt exigible	10	92 273	1 200	91 073	59 996
Impôts différés actifs courants	20	130 590		130 590	118 391
Actifs financiers courants	14	2 118	84	2 034	20 217
Actifs financiers de gestion de trésorerie	9-14	1 608 849		1 608 849	1 763 346
Disponibilités et équivalents de trésorerie	9-14	1 564 459		1 564 459	1 219 486
Total actifs courants		10 335 979	351 806	9 984 173	10 265 262
TOTAL ACTIF		15 328 523	2 626 200	12 702 323	12 642 044

Bilan consolidé IFRS au 31 décembre 2009

Passif

(en milliers d'euros)

	Note	Exercice 2009	Exercice 2008
Capitaux propres			
Capital social		148 806	148 806
Primes liées au capital		54 333	54 333
Réserves consolidées		598 252	519 612
Résultat net		385 314	488 456
Acompte sur dividendes		(87 796)	(163 129)
Capitaux propres - part du Groupe		1 098 909	1 048 078
Intérêts minoritaires		240 843	204 200
Total capitaux propres		1 339 752	1 252 278
Passifs non courants			
Provisions pour retraite et autres avantages au personnel	11	146 166	139 675
Provisions pour risques non courantes	12	96 220	63 607
Emprunts et dettes financières	14	597 133	500 717
Autres passifs non courants		72 877	62 617
Impôts différés passifs non courants	20	56 423	56 035
Total passifs non courants		968 819	822 651
Passifs courants			
Provisions pour risques courantes	12-10	1 295 726	1 203 870
Fournisseurs	10	4 001 562	4 353 489
Autres passifs courants	10-13	4 387 633	4 293 431
Passifs d'impôt exigible	10	103 141	137 727
Impôts différés passifs courants	20	8 553	17 374
Dettes financières courantes et JV des dérivés	14	597 137	561 224
Total passifs courants		10 393 752	10 567 115
TOTAL PASSIF		12 702 323	12 642 044

Compte de résultat consolidé IFRS

Pour la période du 01/01/2009 au 31/12/2009

(en milliers d'euros)	Note	Exercice 2009	Exercice 2008
Chiffre d'affaires	15	13 834 196	14 819 604
Produits des activités annexes	17	101 307	116 122
Produits d'exploitation		13 935 503	14 935 726
Achats consommés		(3 089 923)	(3 665 984)
Sous-traitance et autres charges externes		(6 536 038)	(6 950 246)
Charges de personnel		(2 982 947)	(2 906 181)
Impôts et taxes		(157 876)	(139 542)
Autres produits et charges opérationnels		(18 325)	13 977
Dotations nettes aux amortissements et provisions		(529 886)	(561 457)
Résultat opérationnel sur activité	17	620 508	726 293
(en % du CA)		4,49 %	4,90 %
Paiements en actions	18	(23 569)	(41 231)
Perte de valeur des goodwill		(5 697)	(582)
Part du Groupe dans les entreprises associées		2 397	2 807
Résultat opérationnel		593 639	687 287
(en % du CA)		4,29 %	4,64 %
Coût de l'endettement financier brut		(40 960)	(50 804)
Produits financiers des placements de trésorerie		37 562	91 523
Coût de l'endettement financier net		(3 398)	40 719
Autres produits financiers	19	89 896	117 547
Autres charges financières	19	(87 487)	(89 318)
Charge nette d'impôts	20	(173 448)	(227 585)
Résultat net de l'exercice		419 202	528 650
Part des minoritaires		33 888	40 194
Résultat net part du Groupe		385 314	488 456
(en % du CA)		2,79 %	3,30 %
Nombre d'actions		18 600 811	18 600 811
Résultat par action (en euros)		20,71	26,26

État du résultat global consolidé

Comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2009

(en milliers d'euros)

	Exercice 2009	Exercice 2008
Résultat net de l'exercice (y compris part des minoritaires)	419 202	528 650
Instrument financiers : variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(10 815)	(6 703)
Écart de conversion	22 114	(87 681)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	11 299	(94 384)
Résultat global de la période	430 501	434 266
dont :		
Part du Groupe	397 240	402 594
Part des intérêts minoritaires	33 261	31 672

Tableau des flux de trésorerie IFRS

Comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2009

(en milliers d'euros)

	31.12.2009	31.12.2008
Résultat net consolidé (y compris les intérêts minoritaires)	419 202	528 650
Dotations nettes aux amortissements	367 808	335 222
Dotations nettes aux provisions	20 511	43 323
Paievements en actions (IFRS 2) et autres retraitements	(49 428)	(17 819)
Résultat de cession	(19 782)	(58 077)
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de change	4 356	(1 462)
Quote-part de résultat des entreprises associées et dividendes des sociétés non consolidées	(3 101)	(4 911)
Coûts d'emprunts immobilisés	11	32
Coût de l'endettement financier net	3 398	(40 719)
Charge d'impôts (y compris impôts différés)	173 448	227 585
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	916 423	1 011 824
Variation du B.F.R. et des provisions courantes	221 475	535 098
Impôts payés	(248 720)	(208 878)
Intérêts financiers nets versés	(2 160)	43 459
Flux de trésorerie liés à l'activité	887 018	1 381 503
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(517 558)	(523 708)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	49 964	38 284
Acquisition d'immobilisations financières	(220 557)	(147 500)
Cession d'immobilisations financières	31 714	48 907
Incidence nette des variations de périmètre	184 170	70 619
Variation des créances financières sur PPP/concessions	(19 759)	(36 702)
Dividendes reçus des entreprises associées et des sociétés non consolidées	3 811	4 112
Autres	(38 658)	6 792
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(526 873)	(539 196)
Sommes reçues des minoritaires lors des augmentations de capital	4 485	988
Dividendes distribués par VINCI Construction	(320 306)	(315 098)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(11 351)	(10 641)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	58 808	74 492
Variation des emprunts	56 144	(14 957)
Variation des actifs de gestion de trésorerie et dettes financières courantes	105 290	(586 364)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(106 930)	(851 580)
Variation de la trésorerie nette	253 215	(9 273)
Trésorerie nette à l'ouverture	890 491	957 786
Autres variations	584	(58 022)
Trésorerie nette à la clôture	1 144 290	890 491
Trésorerie nette à la clôture	1 144 290	890 491
Actifs financiers de gestion de trésorerie	1 608 849	1 763 346
Prêts et créances collatéralisées et autres actifs financiers	22 950	894
Dettes financières non courantes	(587 475)	(475 259)
Autres dettes financières courantes (hors découverts)	(168 269)	(221 835)
Juste valeur des produits dérivés nets	(18 006)	(19 605)
Excédent financier net à la clôture	2 002 339	1 938 032

Variation des capitaux propres

Capitaux propres (comptes consolidés au 31 décembre 2009)

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes liées au capital	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat net	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total part du Groupe	Minoritaires	Total
Au 31 décembre 2007	148 806	54 333	360 866	(20 250)	411 217	2 016	956 988	181 056	1 138 044
Affectation du résultat de l'exercice précédent			411 217		(411 217)		-		-
Dividendes distribués			(151 969)				(151 969)	(10 641)	(162 610)
Acompte sur dividende			(163 129)				(163 129)		(163 129)
Résultat de l'exercice					488 456		488 456	40 194	528 650
Instruments financiers : variations de juste valeur						288	288	(6 991)	(6 703)
Paiements en actions (IFRS 2)			4 846				4 846		4 846
Écarts de conversion			4	(86 154)			(86 150)	(1 531)	(87 681)
Variations de périmètre et divers			(2 627)	1 310		65	(1 252)	2 113	861
Au 31 décembre 2008	148 806	54 333	459 208	(105 094)	488 456	2 369	1 048 078	204 200	1 252 278
Affectation du résultat de l'exercice précédent			488 456		(488 456)		-		-
Dividendes distribués			(232 510)				(232 510)	(11 351)	(243 861)
Acompte sur dividende			(87 796)				(87 796)		(87 796)
Résultat de l'exercice					385 314		385 314	33 888	419 202
Instruments financiers : variations de juste valeur						(10 640)	(10 640)	(175)	(10 815)
Paiements en actions (IFRS 2)			(18 748)				(18 748)		(18 748)
Écarts de conversion			(116)	22 682			22 566	(452)	22 114
Variations de périmètre et divers			(10 551)	1 757		1 439	(7 355)	14 733	7 378
Au 31 décembre 2009	148 806	54 333	597 943	(80 655)	385 314	(6 832)	1 098 909	240 843	1 339 752

Annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2009	9
A. Faits marquants de l'exercice 2009	9
B. Principes comptables et méthodes d'évaluation	9
1. principes généraux	9
2. méthodes de consolidation	11
3. règles et méthodes d'évaluation	13
C. Acquisitions d'entreprise	23
D. Informations sectorielles	24
E. Notes relatives au bilan et au compte de résultat	25
1. immobilisations incorporelles nettes	25
2. goodwill	25
3. immobilisations du domaine concédé	26
4. immobilisations corporelles nettes	26
5. immeubles de placement	27
6. participations dans les entreprises associées	28
7. Autres actifs financiers non courants	28
8. Stocks et travaux en cours	28
9. Actifs financiers de gestion de trésorerie, disponibilités et équivalents de trésorerie	28
10. Besoin (excédent) en fonds de roulement	29
11. Engagements de retraite et autres avantages au personnel	29
12. Provisions pour risques et charges	31
13. Autres passifs courants	31
14. Excédent financier net et ressources de financement	32
15. Chiffre d'affaires	33
16. Informations sectorielles	34
17. Résultat opérationnel sur activité	35
18. Paiement en actions	35
19. Autres produits et charges financiers	37
20. Analyse de la charge nette d'impôts	37
21. Contrats de construction	38
22. Transactions avec les parties liées	38
23. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus	39
24. Effectifs	40
25. Litiges et arbitrages	40
26. Établissements et principales sociétés consolidées	42

Annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2009

A. Faits marquants de l'exercice 2009

VINCI Construction a acquis auprès de VINCI les titres d'ENTREPOSE Contracting au 30 juin 2009.

B. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du Groupe VINCI Construction au 31 décembre 2009 sont conformes aux normes et interprétation IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2009. Il est rappelé que le Groupe avait choisi d'appliquer par anticipation dès sa clôture au 31 décembre 2008 l'interprétation IFRIC 12 « Traitement comptable des contrats de concession » dont l'application deviendra obligatoire au 1^{er} janvier 2010.

Les principes comptables retenus sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2008, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1^{er} janvier 2009 (voir note B.1.1. « Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2009 »).

1.1. Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2009

1.1.1. Normes entraînant un changement de présentation

Le Groupe a appliqué les normes suivantes qui sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. Ces normes affectent uniquement le format et l'étendue des informations présentées dans les comptes.

IAS 1 révisée « Présentation des états financiers »

Selon IAS 1 révisée, les mouvements comptabilisés en capitaux propres (tels que les écarts de conversion et les variations de juste valeur des instruments financiers n'affectant pas le résultat net) doivent être séparés des transactions avec ou entre les actionnaires. Un nouvel état « État du résultat global » reprenant ces éléments est désormais intégré dans les états financiers consolidés.

Conformément à l'option laissée par IAS 1 révisée, le Groupe a choisi de présenter l'état du résultat global de façon séparée du compte de résultat consolidé, en commençant par le résultat net de la période (y compris intérêts minoritaires) et en détaillant les autres éléments du résultat global.

IFRS 8 « Secteurs opérationnels »

L'objectif de cette nouvelle norme qui se substitue à la norme IAS 14 « Information sectorielle » est d'harmoniser l'information sectorielle publiée avec le reporting interne du Groupe. L'information détaillée par secteur opérationnel correspond à celle présentée au comité de Direction du groupe VINCI Construction servant notamment à évaluer les performances.

Les informations sectorielles sont communiquées en note D. « Informations sectorielles ». Elles suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers (normes IFRS). Les opérations entre les différents pôles de métier sont réalisées à des conditions de marché.

1.1.2. Autres normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2009

► IFRIC 15 «Ventes de biens immobiliers»

L'interprétation IFRIC 15 s'applique aux contrats de promotion immobilière. Elle précise les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires réalisé sur les ventes de logements en cours de construction. Cette interprétation pose deux grands principes :

- lorsque l'accord répond à la définition d'un contrat de construction (possibilité pour l'acheteur de spécifier les principales caractéristiques physiques de l'immeuble pendant la période de construction), le produit de la vente immobilière doit être comptabilisé à l'avancement (conformément à IAS 11) ;
- lorsque l'accord ne répond pas à la définition d'un contrat de construction (seul le promoteur définit les caractéristiques physiques de l'immeuble que l'acheteur ne peut modifier), deux cas sont identifiés :
 - les principaux risques et avantages liés à la construction en cours et le contrôle de cet actif sont transférés au fur et à mesure à l'acheteur : le produit de la vente immobilière doit être comptabilisé à l'avancement (conformément au §24 de la norme IAS 18) ;
 - dans toute autre situation : le produit de la vente immobilière devra être comptabilisé à l'achèvement (conformément à IAS 18).

VINCI Construction réalise ses contrats de promotion immobilière principalement en Belgique (CFE). Ces contrats étant caractérisés par un transfert continu des principaux risques et avantages à l'acheteur, cette interprétation n'a pas modifié la reconnaissance du revenu sur les contrats de promotion immobilière.

- Amendements de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS publiée en mai 2008 (hors IFRS 5) ;
- IFRS 1 et IAS 27 révisées « Coût d'un investissement dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée » ;
- IFRS 2 amendée « Conditions d'acquisition des droits et annulations » ;
- IFRS 7 amendée « Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers » ;
- IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts » ;
- IAS 32 et IAS 1 amendées « Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation » ;
- IAS 39 et IFRIC 9 amendées « Dérivés incorporés » ;
- IFRIC 13 « Programmes de fidélisation clients » ;
- IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger ».

L'application de ces normes ou interprétations n'a pas d'impact significatif sur les comptes de VINCI Construction au 31 décembre 2009. Les informations à fournir selon la norme IFRS 7 amendée avaient été introduites dans les annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2008. S'agissant d'IAS 23 révisée, VINCI Construction avait déjà choisi dès le passage aux IFRS d'appliquer la capitalisation des intérêts intercalaires en immobilisations désormais imposée par la révision de cette norme.

1.2. Normes et interprétations applicables postérieurement au 31 décembre 2009

À l'exception d'IFRIC 12 « Concessions de services publics » qui a été appliquée par anticipation au 31 décembre 2008, le Groupe n'a pas anticipé les nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2009 :

- IFRS 1 révisée et amendée le 23 juillet 2009 « Première adoption des normes IFRS » ;
- IFRS 2 amendée « Comptabilisation des transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie » ;
- IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises (phase 2) » ;
- IFRS 9 « Classification et évaluation des instruments financiers » ;
- IAS 24 amendée « Informations sur les parties liées » ;
- IAS 27 amendée « États financiers consolidés et individuels » ;
- IAS 32 amendée « Classement des droits de souscription émis » ;
- IAS 39 amendée « Éléments éligibles à la couverture » ;
- IFRIC 14 amendée « Paiements anticipés des exigences de financement minimal » ;
- IFRIC 17 « Distribution en nature aux actionnaires » ;
- IFRIC 18 « Transferts d'actifs des clients » ;
- IFRS 5 – amendements issus de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS publiée en mai 2008 ;
- amendements de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS publiée en avril 2009.

VINCI Construction mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.

1.3. Nouvelle réglementation fiscale en France à compter du 1^{er} janvier 2010

La Loi de finances pour 2010, votée en décembre 2009, introduit une Contribution Économique Territoriale (CET) en remplacement de la Taxe Professionnelle (TP). La CET a deux composantes : la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). La CFE est assise sur la valeur locative des biens passibles de taxe foncière. La CVAE est égale à 1,5 % de la valeur ajoutée. La CET est plafonnée à 3 % de la valeur ajoutée.

Le Groupe a conclu à ce stade que ce changement de modalité de calcul des impôts locaux français n'en modifiait pas la nature. Le Groupe considère donc qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à la CVAE comme à la CFE un traitement comptable différent de celui de la Taxe Professionnelle. Ces deux nouvelles contributions seront donc classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport à celui retenu pour la taxe professionnelle.

2. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

2.1. Périmètre de consolidation

Les sociétés sur lesquelles VINCI Construction exerce un contrôle majoritaire sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50 %, mais sur lesquelles VINCI Construction exerce un contrôle de fait, sont consolidées selon cette même méthode. Cela concerne notamment CFE, dont VINCI Construction détient 46,84 % du capital.

Les sociétés sur lesquelles VINCI Construction exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

La consolidation selon la méthode de l'intégration proportionnelle a été retenue pour les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires et sur les sociétés en participation qui représentent une quote-part de chiffre d'affaires et un bilan significatif pour le Groupe.

Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe.

Les sociétés en participation autonomes constituées pour la réalisation des chantiers, conjointement avec d'autres partenaires, et dont le chiffre d'affaires à 100 % est supérieur à 45 millions d'euros, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les autres sociétés en participation sont consolidées en comptabilisant en compte de résultat la quote-part de chiffre d'affaires et de charges revenant au Groupe tout en maintenant au bilan les comptes courants d'associés.

Le périmètre de consolidation se décompose, par méthode de consolidation, de la façon suivante :

	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger
Intégration globale	682	355	327	640	325	315
Intégration proportionnelle	277	66	211	259	66	193
Mise en équivalence	58	22	36	49	20	29
Total	1 017	443	574	948	411	537

La principale variation de l'exercice concerne l'acquisition de la société française : ENTREPOSE Contracting, mentionnée en note C.

2.2. Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- ▶ en totalité si l'opération est réalisée entre deux entreprises intégrées globalement ;
- ▶ à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise si l'opération est réalisée entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise intégrée proportionnellement ;
- ▶ à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

2.3. Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture. Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

2.4. Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les comptes clients et fournisseurs libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en autres produits et charges financiers au compte de résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaie étrangère ou sur les produits dérivés de change utilisés à des fins de financement ou de couverture des participations dans les filiales étrangères sont enregistrés dans la rubrique des écarts de conversion dans les capitaux propres.

2.5. Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2004, le Groupe applique la méthode dite de l'acquisition. En application de cette méthode, le Groupe comptabilise à la juste valeur aux dates de prise de contrôle, les actifs, passifs et certains passifs éventuels identifiables.

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Lorsqu'un accord prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans l'évaluation de la société cible à la date d'acquisition, si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Le coût d'acquisition est affecté en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs, ou des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente selon IFRS 5 qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition, tel que défini ci-dessus, et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est comptabilisée en goodwill.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

2.6. Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans changement de contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. En vertu, de cette approche, la différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêt dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une opération de capitaux propres, sans impact sur le résultat.

3. RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

3.1. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

3.1.1. Évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus basée sur la mesure de l'avancement.

La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux et sur la prise en compte d'aléas basée sur l'expérience acquise. Par conséquent, des ajustements des estimations initiales peuvent intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

3.1.2. Évaluations retenues pour les tests de pertes de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser.

Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont décrites en note B.3.12. « Goodwill ».

3.1.3. Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés de stock-options (offres de souscription ou d'achat), de plans d'attribution d'actions de performance et du Plan d'Épargne Groupe. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

3.1.4. Évaluations des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisation ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le retour sur investissement des placements dédiés à ces régimes, les augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note E.11. « Engagements de retraite et autres avantages au personnel ».

Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles, toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses.

3.1.5. Évaluations des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent :

- ▶ les estimations effectuées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes pour les provisions pour service après-vente ;
- ▶ les estimations des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des pertes à terminaison.

3.1.6. Valorisation des instruments financiers à la juste valeur

Dans le cas où les instruments financiers ne sont pas cotés sur un marché, le Groupe a recours, pour les évaluer à la juste valeur, à des modèles de valorisation qui reposent sur des hypothèses qui privilégient l'utilisation de paramètres observables.

3.2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé est comptabilisé conformément à la norme IAS 11 selon les modalités décrites ci-dessous.

Il inclut, après élimination des opérations intra-groupe, le chiffre d'affaires :

- ▶ des sociétés intégrées globalement ;
- ▶ des sociétés contrôlées conjointement, consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, pour la quote-part revenant au Groupe ;
- ▶ des sociétés en participation, au prorata des droits du Groupe.

Il inclut le cas échéant, le chiffre d'affaires comptabilisé au titre des travaux de construction réalisés par des entreprises tierces, sur les ouvrages en contrat de PPP dont la contrepartie reçue figure au bilan en créances financières.

La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de construction est détaillée dans la note B.3.4. « Contrats de construction » présentée ci-dessous.

3.3. Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes sont comptabilisés selon la norme IAS 18. Ils regroupent les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises, les études et les redevances à l'exclusion de celles enregistrées par les sociétés concessionnaires.

3.4. Contrats de construction

Le Groupe comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11.

Pour le Groupe, l'avancement est généralement déterminé sur la base d'un avancement physique.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondant n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

3.5. Contrats de concessions

Selon les termes de l'interprétation IFRIC 12, le concessionnaire exerce une double activité :

- ▶ une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement d'un ouvrage qu'il met à disposition du concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11 ;
- ▶ une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IAS 18.

En contrepartie de ses activités, le concessionnaire reçoit une rémunération :

- ▶ de la part du concédant : modèle de l'actif financier. Le concessionnaire dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers.

Dans ce modèle, les prestations du concessionnaire (conception, construction, exploitation ou maintenance) donnent lieu à la constatation d'une créance financière à l'actif du bilan du concessionnaire portant intérêts. Au bilan, ces créances financières sont classées dans la catégorie des « Prêts et créances » qui lors de leur comptabilisation initiale sont comptabilisées à la juste valeur de l'infrastructure. Par la suite, les créances sont comptabilisées au coût amorti et remboursées en fonction des loyers perçus du concédant. Le produit financier calculé sur la base du taux d'intérêt effectif, équivalent au taux de rentabilité interne du projet, est comptabilisé en produits opérationnels. Ce modèle s'applique sur tous les contrats du Groupe signés en PPP (Partenariat Public Privé) ;

- ▶ il existe également le modèle de l'actif incorporel. Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Le Groupe n'est pas concerné par ce traitement.

3.6. Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des plans d'épargne Groupe et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de « stock-options », d'actions de performance VINCI et les offres de souscription au plan d'épargne du groupe VINCI représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par VINCI Construction. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués. Le modèle binomial « Monte Carlo » est jugé comme le plus fiable et le plus pérenne pour évaluer cette juste valeur car il permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarios en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires sur la base d'observations historiques.

3.6.1. Plans d'options de souscription ou achat d'actions

Des options de souscription ou d'achat d'actions VINCI sont attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe. La juste valeur des options attribuées est déterminée, à la date d'attribution, à partir d'un modèle d'évaluation Monte Carlo, ce dernier intégrant, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché.

3.6.2. Plans d'attribution d'actions de performance

Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions de performance est subordonnée à la réalisation de conditions de performance de marché et/ou de critères financiers, la juste valeur des actions de performance VINCI a été estimée, à la date d'attribution, selon un modèle de simulation Monte Carlo afin d'intégrer l'impact de la condition de performance de marché (i.e. taux sans risque) tel que préconisé par la norme IFRS 2.

Le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

3.6.3. Plan d'Épargne Salariale

Dans le cadre du plan d'épargne Groupe, VINCI procède en France trois fois par an à des augmentations de capital réservées à ses salariés avec un prix de souscription comportant une décote de 10 % par rapport au cours de bourse moyen des actions VINCI sur les 20 derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du Conseil d'Administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce du prix de souscription aux salariés, à partir d'un modèle d'évaluation Monte Carlo. Les actions acquises par les salariés de VINCI Construction dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité (sauf cas particulier) pendant 5 ans des actions acquises.

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

Les avantages au titre des stocks-options, des attributions d'actions de performance et du plan épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'Administration de VINCI SA et approuvés en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Leur évaluation n'étant pas directement liée à l'activité opérationnelle des pôles de métier, le Groupe a jugé opportun de ne pas inclure cette charge dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des pôles et de le présenter sur une ligne séparée, « Paiement en actions (IFRS 2) », du résultat opérationnel.

3.7. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- ▶ le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif), le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient qualifiés ou non comptablement d'instruments de couverture ;
- ▶ la rubrique produits financiers des placements comprend les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat.

3.8. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement, le résultat de change, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les coûts d'emprunts immobilisés et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la gestion du risque de taux.

3.9. Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou en cours d'adoption à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, en particulier les charges liées aux paiements en actions (IFRS 2), sont également comptabilisés en capitaux propres.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les entreprises associées et les coentreprises donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.10. Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice. Le Groupe n'a pas émis d'instruments de capitaux propres susceptibles d'avoir un effet dilutif.

3.11. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulées. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

3.12. Goodwill

Le goodwill correspond à l'écart positif constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement et aux sociétés intégrées selon la méthode de la consolidation proportionnelle sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Goodwill ». Les goodwill relatifs à des entreprises associées sont inclus dans la rubrique « Participations dans les entreprises associées ».

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (« *impairment test* ») au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en résultat opérationnel et est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (« *badwill* ») sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

3.13. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit du concessionnaire d'exploiter l'ouvrage concédé en échange des dépenses d'investissement effectuées pour la conception et la construction de l'ouvrage. Ce droit du concessionnaire correspond à la juste valeur de la construction de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoute les frais financiers comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la date de début d'utilisation du droit d'exploitation.

3.14. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

3.15. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes, constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions :	
▪ Gros œuvre	de 20 à 40 ans
▪ Installations générales techniques	de 5 à 20 ans
Matériels de chantiers et installations techniques	de 3 à 10 ans
Matériels de transport	de 3 à 5 ans
Agencements	de 5 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

3.16. Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens, en contrepartie il est comptabilisé un passif financier. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

3.17. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital investi. Ils sont inscrits sur une ligne spécifique à l'actif du bilan.

Les immeubles de placement sont enregistrés pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur, selon les mêmes modalités que les immobilisations corporelles.

3.18. Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les goodwill, un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

3.19. Participation dans les entreprises associées

Les participations du Groupe consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans l'entreprise associée, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note B.3.18. « Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers ».

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle dans les pôles de métiers, le résultat des entreprises associées est classé sur une ligne spécifique, entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel.

3.20. Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti, la part à plus d'un an des créances relatives aux contrats de PPP et la juste valeur des produits dérivés actifs non courants (cf. note B.3.28.2. « Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs »).

3.20.1. Titres disponibles à la vente

La catégorie « Titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée.

Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de cet actif, la perte correspondante est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

► Pour les titres cotés sur un marché actif, une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation. Les facteurs considérés par le Groupe pour apprécier le caractère prolongé ou significatif d'une baisse de juste valeur sont en général les suivants :

- la perte de valeur est prolongée lorsque le cours de bourse à la clôture est inférieur depuis plus de 18 mois au prix de revient du titre ;
- la perte de valeur est significative lorsqu'une baisse du cours du jour de 30 % par rapport au prix de revient du titre est constatée à la clôture.

► Pour les titres non cotés, les facteurs considérés sont la baisse de la quote-part des capitaux propres détenus et l'absence de perspectives de rentabilité.

3.20.2. Prêts et créances au coût amorti

La catégorie « Prêts et créances au coût amorti » comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, les prêts et créances collatéralisés, les autres prêts et créances. Elle comprend également les créances financières afférentes aux contrats de concessions et de Partenariat Public-Privé dès lors que le concessionnaire dispose d'un droit inconditionnel à recevoir une rémunération (généralement sous forme de loyers) de la part du concédant.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif. Dans le cas particulier des créances relevant du champ d'application d'IFRIC 12, le taux d'intérêt effectif utilisé correspond au taux de rentabilité interne du projet.

Ces prêts et créances font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur en date d'arrêt si il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

3.21. Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition ou de production dans l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

3.22. Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont des actifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

3.23. Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants comprennent la juste valeur des produits dérivés actifs et la part à moins d'un an des prêts et créances figurant dans les autres actifs financiers non courants.

3.24. Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7 (cf. note B.3.25. « Disponibilités et équivalents de trésorerie »). Le Groupe retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3.25. Disponibilités et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires (selon la classification AMF), des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas 3 mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Le Groupe a retenu la méthode de la juste valeur pour apprécier le rendement de ses instruments financiers. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte en résultat.

3.26. Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent d'une part les provisions pour retraite et d'autre part les autres provisions non courantes.

3.26.1. Provisions pour retraite

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat. Toutefois les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils respectent les critères définis par IFRIC 14.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime ou le changement d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime ou le changement d'un régime existant donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée).

Les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus, qui excèdent 10 % du montant le plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation au titre de ses prestations définies et la juste valeur des actifs du régime, sont rapportés au résultat, pour l'excédent, selon un mode linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels éventuels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime ; le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs sont comptabilisés en autres charges et produits financiers.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment, faisant l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeur (CNPO), sont assimilés à des régimes à cotisations définies et sont inscrits en charges au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée dans les passifs courants.

3.26.2. Autres provisions non courantes

Elles comprennent les autres avantages au personnel, évaluées selon la norme IAS 19, et les provisions non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Les dotations (ou reprises) de provisions résultent de la variation de ces évaluations à chaque date de clôture.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en « Autres passifs courants ». La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « Provisions courantes ».

3.27. Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (cf. ci-dessus). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés, notamment les garanties décennales dans le secteur du bâtiment en France. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base d'événements spécifiquement identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire ainsi que les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, cotraitants ou fournisseurs.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

3.28. Emprunts obligataires et autres dettes financières (courantes et non courantes)

3.28.1. Emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières

Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique coût de l'endettement financier brut. Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché, dans le cas notamment de financement de projet consenti par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

Les instruments financiers qui contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32. La valeur comptable de l'instrument hybride est allouée entre sa composante dette et sa composante capitaux propres, la part capitaux propres étant définie comme la différence entre la juste valeur de l'instrument hybride et la juste valeur attribuée à la composante dette. Cette dernière correspond à la juste valeur d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas de composante capitaux propres. La valeur attribuée à la composante capitaux propres comptabilisée séparément n'est pas modifiée durant la vie de l'instrument. La composante dette est évaluée selon la méthode du coût amorti sur sa durée de vie estimée. Les frais d'émission sont alloués proportionnellement à la composante dette et à la composante capitaux propres.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste dettes financières courantes.

3.28.2. Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux, change et actions), le Groupe utilise des instruments dérivés. Conformément à la norme IAS 39, tout instrument dérivé doit figurer au bilan à sa « juste valeur ». À défaut d'une qualification de couverture, la variation de « juste valeur » doit être enregistrée en résultat. Dès lors que l'instrument dérivé est qualifié de couverture, sa comptabilisation en instrument de couverture permet de neutraliser les variations de valeurs du dérivé dans le résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans trois cas : couverture de juste valeur, couverture de flux futurs de trésorerie, et couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger :

- ▶ une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'engagements fermes non comptabilisés, attribuable à l'évolution de variables financières (taux d'intérêts, cours de change, cours d'action, cours des matières, etc.) ;
- ▶ une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable ;
- ▶ une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée.

La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI Construction sont considérés comme des instruments de trading directement affectés au contrat concerné.

La juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an est présentée au bilan en « Actifs financiers non courants » ou « Autres emprunts et dettes financières non courantes ». La juste valeur des autres instruments dérivés non qualifiés de couverture et la part à moins d'un an de la juste valeur des instruments qualifiés de couverture sont classées en « Actifs financiers courants » ou « Dettes financières courantes ».

La valeur de marché des opérations de taux et de change est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la clôture de l'exercice.

3.28.3. Engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires

Les engagements de rachat consentis à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe sont portés en dettes financières pour la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option avec, pour contrepartie, une diminution des capitaux propres consolidés (intérêts minoritaires et capitaux propres part du Groupe, pour l'excédent, le cas échéant).

3.29. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle et semestrielle. Les engagements hors bilan sont présentés selon l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

C. Acquisitions d'entreprises

Concernant les acquisitions ci-dessous mentionnées, les valeurs attribuées aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables ont été déterminées sur la base des éléments disponibles à la date d'arrêt des comptes. Le goodwill qui en résulte est susceptible d'évoluer pendant les 12 mois suivant la date de prise de contrôle, en fonction des modifications qui pourraient être apportées durant cette période.

Acquisition d'ENTREPOSE Contracting

VINCI Construction s'est porté acquéreur, au 30 juin 2009, de 77,37 % du capital d'ENTREPOSE Contracting, précédemment détenu par VINCI. ENTREPOSE Contracting est un groupe spécialisé dans la conception et la réalisation de projets industriels complexes dans les domaines du pétrole, du gaz, de l'énergie en général et des opérations côtières. La société est consolidée par intégration globale dans les comptes du Groupe depuis le 30 juin 2009.

Au 1^{er} semestre, il n'y a pas d'impact sur le chiffre d'affaires ni sur le résultat opérationnel.

DÉTERMINATION DES ACTIFS ET PASSIFS IDENTIFIABLES À LA DATE DE PRISE DE CONTRÔLE

(en millions d'euros)	Valeurs historiques	Ajustement justes valeurs	Justes valeurs
Actifs non courants			
Actifs immobilisés	75,5	(43,5)	32,0
Actifs financiers non courants	15,0	-	15,0
Impôts différés actifs	2,0	-	2,0
Total actifs non courants	92,5	(43,5)	49,0
Actifs courants	389,0	-	389,0
<i>dont trésorerie</i>	132,7	-	132,7
Passifs non courants			
Dettes financières et dérivés non courants	2,9	-	2,9
Autres passifs non courants	5,1	-	5,1
Impôts différés passifs	0,2	-	0,2
Total passifs non courants	8,2	-	8,2
Passifs courants			
Dettes financières et dérivés courants	2,0	-	2,0
Autres passifs courants	369,5	-	369,5
Total passifs courants	371,5	-	371,5
Actifs net total (100 %)	101,8	(43,5)	58,3
Prix d'acquisition (77,37 % des titres)			159,5

Les actifs et passifs acquis sont principalement constitués d'actifs et passifs d'exploitation dont la valeur comptable correspond à la juste valeur. L'ajustement de juste valeur provient de l'annulation des goodwill initialement comptabilisés chez ENTREPOSE Contracting et rattachés principalement aux acquisitions de SPIECAPAG et de Holding Océan Offshore.

La valorisation de l'écart d'acquisition effectuée sur la base de la mise à la juste valeur des actifs et des passifs de la société à la date de contrôle, s'est traduite par la comptabilisation d'un goodwill de 114,4 millions d'euros.

D. Informations sectorielles

L'information sectorielle est présentée par division, conformément à l'organisation interne du Groupe.

Les principales activités et/ou zones d'intervention des divisions sont les suivantes :

► **VINCI Construction France :**

intervient en France métropolitaine sur les marchés du bâtiment, du génie civil, de l'hydraulique et des services à travers un réseau d'implantations locales.

► **VINCI Construction Filiales Internationales :**

exerce l'ensemble des métiers de la construction en Afrique, en Europe centrale et dans la France d'outre-mer.

► **VINCI Construction UK :**

exerce une activité régionale et nationale dans les métiers du BTP au Royaume-Uni.

► **Compagnie d'Entreprises CFE :**

est leader sur les métiers de la construction au Benelux et acteur majeur mondial du dragage au travers de sa filiale DEME.

► **VINCI Construction Grands Projets :**

conçoit et réalise, partout dans le monde, de grands ouvrages complexes de génie civil et de bâtiment.

► **Soletanche Freyssinet :**

développe et met en œuvre des expertises dans les métiers à haute technicité du génie civil spécialisé, tels que structures, fondations spéciales, technologies du sol et de l'ingénierie nucléaire.

► **ENTREPOSE Contracting :**

est un entrepreneur spécialisé dans la conception et la réalisation de projets industriels complexes dans le domaine de l'énergie.

E. Notes relatives au bilan et au compte de résultat

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES (en milliers d'euros)

	31.12.2008	Augmentation	Diminution	Écarts conv. variation de périmètre et autres	31.12.2009
Valeur brute	104 590	4 819	(1 964)	13 643	121 088
Amortissements et provisions	(59 185)	(8 488)	1 928	(1 915)	(67 660)
Total valeur nette	45 405	(3 669)	(36)	11 728	53 428

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des licences logiciels et des brevets.

Les acquisitions et reprises d'amortissements par voie de regroupement d'entreprises ainsi que les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur ont un impact non significatif sur la variation de l'exercice.

2. GOODWILL (en milliers d'euros)

	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette
Goodwill au début de l'exercice	620 598	(13 397)	607 201
Goodwill constatés dans l'exercice	145 119		145 119
Amortissements et provisions	-	(5 762)	(5 762)
Écarts de conversion et autres	14 272	249	14 521
Total	779 989	(18 910)	761 079

Les principaux goodwill en valeur nette à la clôture sont :

	Valeur nette
VINCI Construction UK	190 429
Soletanche Bachy	170 628
Nuvia	131 783
ENTREPOSE Contracting	114 458
CAPTRADE	23 497
VMA	11 115
SOGETRAV	9 702
Energilec	8 920
Freyssinet Menard Canada	8 218

Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers en millions d'euros

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les goodwill et les autres actifs non financiers ont fait l'objet de tests de valeur au 31 décembre 2009.

La valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT), déterminées par activité et par pays, est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des cash-flows d'exploitation provisionnels avant impôt (résultat opérationnel + amortissements + provisions non courantes - investissements d'exploitation - variation du besoin en fonds de roulement sur activité).

Les projections de flux de trésorerie sont déterminées, en règle générale, à partir des derniers plans triennaux disponibles. Au-delà de la période triennale, les flux de trésorerie sont extrapolés en appliquant, jusqu'à la cinquième année, un taux de croissance généralement déterminé en fonction de l'appréciation par le management des perspectives de l'entité concernée.

Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable du goodwill 31/12/2009	Paramètres du modèle appliqués aux projections de flux de trésorerie				Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice	
		Taux de croissance (années n+1 à n+5)	Taux de croissance (valeur terminale)	Taux d'actualisation avant impôts 31.12.2009	Taux d'actualisation avant impôts 31.12.2008	2009	2008
Soletanche Bachy	170,6	2,2 % à 3,7 %	1 %	8,71 %	10,13 %	-	-
ENTREPOSE Contracting	114,5	1,5 % à 6,1 %	2 %	8,71 %	-	-	-
Autres goodwill	476,0	0 % à 3 %	0 % à 3 %	8,32 % à 12,28 %	10,13 % à 14,47 %	5,8	0,8
Total	761,1					5,8	0,8

3. IMMOBILISATIONS DU DOMAINE CONCÉDÉ (EN MILLIERS D'EUROS)

	31.12.2008	Augmentation	Diminution	Écarts conv. variation de périmètre et autres	31.12.2009
Valeur brute	11 286	61	(2 016)	(162)	9 169
Amortissements et provisions	(5 453)	(211)	-	-	(5 664)
Total valeur nette	5 833	(150)	(2 016)	(162)	3 505

Les acquisitions et reprises d'amortissements par voie de regroupement d'entreprises ainsi que les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur ont un impact non significatif sur les comptes du Groupe.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (en milliers d'euros)

4.1. Variation de l'exercice

	31.12.2008	Augmentation	Diminution	Écarts conv. variation de périmètre et autres	31.12.2009
Valeur brute	3 356 250	500 993	(205 373)	68 288	3 720 158
Amortissements et provisions	(1 891 482)	(374 430)	171 768	(48 463)	(2 142 607)
Total valeur nette	1 464 768	126 563	(33 605)	19 825	1 577 551

4.2. Répartition par nature

	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Terrains	60 422	(5 617)	54 805
Constructions	225 518	(101 969)	123 549
Installations techniques, matériel	3 043 173	(1 888 759)	1 154 414
Mobilier de bureau, informatique, agencement	219 373	(146 196)	73 177
Immobilisations en cours	171 672	(66)	171 606
Total valeur nette	3 720 158	(2 142 607)	1 577 551

Les acquisitions et reprises d'amortissements par voie de regroupement d'entreprises ainsi que les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur ont un impact non significatif sur les comptes du Groupe.

4.3. Investissements de l'exercice

	31.12.2009
Terrains	6 276
Constructions	16 657
Installations techniques, matériel	451 332
Mobilier de bureau, informatique, agencement	26 728
Total investissements	500 993

4.4. Immobilisations corporelles en location-financement

Les immobilisations corporelles détenues au travers de contrats de location financement représentent un montant de 167 millions d'euros au 31 décembre 2009. Elles concernent principalement des immobilisations destinées à l'exploitation.

5. IMMEUBLES DE PLACEMENT (en milliers d'euros)

	31.12.2008	Augmentation	Diminution	Écarts conv. variation de périmètre et autres	31.12.2009
Valeur brute	13 145	4 501	(389)	3 557	20 814
Amortissements et provisions	(7 082)	(33)	-	(6)	(7 121)
Total valeur nette	6 063	4 468	(389)	3 551	13 693

Les acquisitions et reprises d'amortissements par voie de regroupement d'entreprises ainsi que les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur ont un impact non significatif sur les comptes du Groupe.

6. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES (en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2009
Valeur des titres en début d'exercice	24 206	20 771
Augmentation de capital des entreprises associées	(943)	804
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	2 807	2 420
Dividendes distribués	(2 008)	(3 106)
Variations de périmètre, écarts de conversion et autres	(3 291)	17 218
Total valeur nette	20 771	38 107

7. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (en milliers d'euros)

	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette
Créances financières PPP	59 546		59 546
Titres de participations	43 056	(23 979)	19 077
Autres actifs financiers disponibles à la vente	4 185	(1 965)	2 220
Autres actifs financiers non courants	69 868	(5 979)	63 889
Juste valeur des produits dérivés actifs	26		26
Fonds de pension - actif financier net excédentaire	15 013		15 013
Total valeur nette	191 694	(31 923)	159 771

8. STOCKS ET TRAVAUX EN COURS NETS (en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2009
Stocks	320 368	349 686
Travaux en cours	67 796	15 906
Total valeur nette	388 164	365 592

9. ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE, DISPONIBILITÉS ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (en milliers d'euros)

Les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analysent de la façon suivante :

	31.12.2008	31.12.2009
Actifs financiers de gestion de trésorerie	1 763 346	1 608 849
Équivalents de trésorerie	521 266	623 373
Disponibilités	698 220	941 086
Disponibilités et équivalents de trésorerie	1 219 486	1 564 459

Les actifs financiers sont constitués essentiellement d'un placement auprès de la société mère VINCI, rémunéré à des conditions proches de celles du marché.

10. BESOIN (EXCÉDENT) EN FONDS DE ROULEMENT (en milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2009
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	388 164	365 592
Clients et autres créances d'exploitation	6 451 331	5 950 505
Autres actifs courants	244 331	271 071
Actifs d'impôt exigible	59 996	91 073
Stocks et créances d'exploitation (I)	7 143 822	6 678 241
Dettes fournisseurs	4 353 489	4 001 562
Autres passifs courants	4 293 431	4 387 633
Passifs d'impôt exigible	137 727	103 141
Dettes d'exploitation (II)	8 784 647	8 492 336
Besoin en fonds de roulement lié à l'activité (I-II)	(1 640 825)	(1 814 095)
<i>Provisions courantes</i>	<i>(1 203 870)</i>	<i>(1 295 726)</i>
Besoin en fonds de roulement lié à l'activité (après provisions courantes)	(2 844 695)	(3 109 821)

11. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL (en milliers d'euros)
11.1. Engagements de retraite

Les provisions pour engagements de retraite au 31 décembre 2009 s'élèvent au total à 141.909 milliers d'euros (dont 130.505 à plus d'un an) contre 135.732 milliers d'euros au 31 décembre 2008 (dont 125.256 à plus d'un an). Elles comprennent, d'une part, les provisions au titre des indemnités de départ à la retraite et, d'autre part, les provisions au titre des engagements de retraite complémentaires. La part à moins d'un an s'élève à 11.404 milliers d'euros au 31 décembre 2009, contre 10.476 milliers d'euros au 31 décembre 2008, et est présentée au bilan en autres passifs courants.

Les engagements de retraite de VINCI Construction portant sur des régimes à prestations définies comprennent :

Les engagements portés directement par VINCI Construction ou ses filiales, qui font l'objet de provisions inscrites au bilan consolidé ; il s'agit principalement des indemnités de départ à la retraite versées lorsque le départ à la retraite survient à l'initiative du salarié (conformément à la loi sur la sécurité sociale actuellement en vigueur).

Les engagements portés au travers de fonds de pensions externes. Ils concernent, pour l'essentiel, les filiales britanniques (VINCI PLC, Freyssinet UK) et le groupe CFE en Belgique.

Les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan concernent principalement la France et la Belgique. Les provisions sont calculées, pour ces pays, sur la base des hypothèses suivantes :

Plan	31.12.2009	31.12.2008
Taux d'actualisation	5,10 %	5,60 %
Taux d'inflation	1,9 %	2,0 %
Taux de revalorisation des salaires	2 % - 4 %	2 % - 4 %
Taux de revalorisation des rentes	1,5 % - 2,5 %	1,5 % - 2,5 %
Durée active résiduelle moyenne probable des employés	10 - 13 ans	10 - 15 ans

Pour le Royaume-Uni, les provisions sont calculées sur la base des hypothèses suivantes :

Plan	31.12.2009	31.12.2008
Taux d'actualisation	5,55 %	6,10 %
Taux d'inflation	3,3 %	3,2 %
Taux de revalorisation des salaires	3 % - 4,2 %	3 % - 4,2 %
Taux de revalorisation des rentes	3 % - 3,7 %	3,1 % - 5 %
Durée active résiduelle moyenne probable des employés	7 - 14 ans	2 - 15 ans

Pour chaque plan, le rendement attendu des fonds investis est déterminé selon la « *building block method* » qui décompose le rendement attendu en trois parties : placements monétaires, placements obligataires et actions. Le rendement des actions est déterminé en ajoutant 3 % au rendement à long terme des obligations d'État. Les composantes monétaires et obligataires sont déterminées à partir des indices publiés sur le marché.

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2009. Pour les actifs investis dans l'actif général des compagnies d'assurances, c'est la valeur comptable au 31 décembre 2009 qui est retenue.

Sur la base de ces hypothèses, les engagements de retraite, la partie provisionnée et les charges de retraites comptabilisées s'analysent de la façon suivante :

Réconciliation des engagements et des provisions inscrites au bilan

(en millions d'euros)	31.12.2009			31.12.2008		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Valeur actuelle des engagements de retraite	(184,6)	(441,3)	(625,9)	(142,2)	(368,0)	(510,2)
Juste valeur des actifs financiers	4,1	391,3	395,4	0,8	335,7	336,5
Surplus (ou déficit)	(180,5)	(50,0)	(230,5)	(141,4)	(32,3)	(173,7)
Provisions reconnues au bilan	(122,8)	(19,1)	(141,9)	(117,4)	(18,2)	(135,6)
Actifs reconnus au bilan		15,0	15,0		13,6	13,6
Éléments non reconnus au bilan						
Écarts actuariels	45,6	45,9	91,5	8,5	27,7	36,2
Coût des services passés	12,1		12,1	15,5		15,5
Actifs non reconnus au bilan			-			-

La charge actuarielle de retraite de l'exercice s'élève à 27,5 millions d'euros.

11.2. Autres avantages au personnel

Le montant de la provision pour autres avantages au personnel au 31 décembre 2009 au total s'élève à 23.855 milliers d'euros (dont 15.661 milliers à plus d'un an) contre 19.853 milliers d'euros au 31 décembre 2008 (dont 14.419 milliers d'euros à plus d'un an). La part à moins d'un an, respectivement de 8.194 milliers d'euros et de 5.434 milliers d'euros au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 est présentée au bilan en autres passifs courants.

Les provisions pour autres avantages au personnel sont évaluées selon la méthode des unités de crédits projetées et concernent principalement les engagements relatifs aux médailles du travail.

12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (en milliers d'euros)

	31.12.2008	Dotations	Reprises	Reprises non utilisées	Autres variations	31.12.2009
Garanties données aux clients	355 602	111 178	(93 554)	(22 245)	19 439	370 420
Pertes à terminaison	237 232	186 434	(137 815)	(4 585)	1 461	282 727
Litiges	226 079	74 382	(54 732)	(8 593)	1 444	238 580
Restructuration	11 028	7 402	(9 039)	(7)	755	10 139
Autres risques courants	246 827	136 139	(94 411)	(15 236)	7 257	280 576
Actualisation prov. risques et charges courantes	(1 281)				(1)	(1 282)
Reclassement part à moins d'un an non courant	128 383				(13 817)	114 566
Risques courants	1 203 870	515 535	(389 551)	(50 666)	16 538	1 295 726
Risques sur filiales	13 702	1 966	(428)	(19)	569	15 790
Autres risques non courants	179 938	69 295	(53 881)	(11 542)	12 836	196 646
Actualisation prov. risques et charges non courantes	(1 650)					(1 650)
Reclassement part à moins d'un an non courant	(128 383)				13 817	(114 566)
Risques non courants	63 607	71 261	(54 309)	(11 561)	27 222	96 220
TOTAL GÉNÉRAL	1 267 477	586 796	(443 860)	(62 227)	43 760	1 391 946

13. AUTRES PASSIFS COURANTS (en milliers d'euros)

Les autres passifs courants se décomposent comme suit :

	31.12.2008	31.12.2009
Clients - Avances sur travaux	803 565	893 154
Produits constatés d'avance	1 122 763	1 113 054
Comptes courants d'exploitation	623 863	675 001
Dettes fiscales et sociales	1 122 627	1 120 657
Dettes sur immobilisations	26 517	19 516
Autres dettes courantes	578 186	546 653
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages au personnel part à moins d'un an	15 910	19 598
AUTRES PASSIFS COURANTS	4 293 431	4 387 633

14. EXCÉDENT FINANCIER NET ET RESSOURCES DE FINANCEMENT (en milliers d'euros)

Le Groupe présente à la fin de l'exercice un excédent financier net de 2 002 339 milliers d'euros qui s'analyse comme suit :

	31.12.2008	31.12.2009
Autres emprunts et dettes financières (a)	(475 259)	(587 475)
Juste valeur des produits dérivés passifs non courants	(25 458)	(9 658)
Dettes financières non courantes	(500 717)	(597 133)
Parts à moins d'un an des dettes financières à LT (a)	(85 474)	(93 428)
Comptes courants de trésorerie passifs	(27 742)	(7 244)
Autres dettes financières courantes	(108 619)	(67 597)
Juste valeur des produits dérivés passifs courants	(10 394)	(8 699)
Découverts	(328 995)	(420 169)
Dettes financières courantes	(561 224)	(597 137)
DETTES FINANCIÈRES	(1 061 941)	(1 194 270)
Juste valeur des produits dérivés actifs	16 247	351
Prêts et créances collatéralisées et autres actifs financiers	894	221
Prêt LT sur filiales consolidées part à < 1 an		22 729
Actifs financiers de gestion de trésorerie	1 763 346	1 608 849
Disponibilités et équivalents de trésorerie	1 219 486	1 564 459
EXCÉDENT FINANCIER NET	1 938 032	2 002 339

(a) Emprunts et dettes financières à long terme, détaillés ci-après.

Les actifs financiers de gestion de trésorerie sont constitués, à hauteur de 1 436 millions d'euros, de placements effectués auprès de VINCI rémunérés à des conditions proches de celles du marché.

Dont trésorerie nette (cf. tableau des flux de trésorerie)

	31.12.2008	31.12.2009
OPCVM - Équivalents de trésorerie	521 266	623 373
Disponibilités	698 220	941 086
Découverts bancaires	(328 995)	(420 169)
TRÉSORERIE NETTE	890 491	1 144 290

Détail des emprunts et dettes financières à long terme (en millions d'euros)

	31.12.2008	31.12.2009
Emprunts bancaires et autres dettes financières	314,5	341,6
Emprunts liés aux retraitements des locations financements	107,0	94,5
Emprunts groupe VINCI	139,2	244,8
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES À LONG TERME (a)	560,7	680,8

Les autres emprunts et dettes financières ne font l'objet d'aucun covenant spécifique, à l'exception du crédit syndiqué de CFE qui est soumis à des covenants qui tiennent compte entre autres des capitaux propres et de la relation entre ceux-ci et l'endettement financier et du cash-flow généré.

15. CHIFFRE D'AFFAIRES (en millions d'euros)

L'évolution du chiffre d'affaires prend en compte l'effet des variations de périmètre et de change. Elle s'analyse comme suit :

	31.12.2009	31.12.2008
Chiffre d'affaires de l'exercice	13 834	14 820
. Chiffre d'affaires des sociétés entrantes	(365)	531
. Chiffre d'affaires des sociétés sortantes		(31)
. Effet de change		(387)
Chiffre d'affaires à structure et change constants	13 469	14 933

À structure et taux de change constants, le chiffre d'affaires enregistre une baisse de 9,8 % par rapport à l'exercice précédent.

Chiffre d'affaires par zone géographique (par destination)	31.12.2009	31.12.2008
France (y compris DOM-TOM)	7 265	8 145
Europe hors France	3 905	4 237
Afrique	1 257	992
Amériques	553	495
Moyen-Orient	390	503
Asie	329	333
Océanie	135	115
Total	13 834	14 820

Chiffre d'affaires par métier	31.12.2009	31.12.2008
Bâtiment	5 744	6 332
Génie civil et terrassement	5 845	6 219
Travaux hydrauliques	874	801
Routes	548	639
Facility Management et autres services	357	277
Montage et promotion immobilière	129	208
T.P. Environnement	156	181
Prestations de services et autres	181	163
Total	13 834	14 820

16. INFORMATIONS SECTORIELLES PAR DIVISION (en millions d'euros)

Exercice 2009

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel sur activité	% du chiffre d'affaires
VINCI Construction France	6 061	244	4,0 %
VINCI Construction Filiales Internationales	1 771	106	6,0 %
VINCI Construction UK	1 306	16	1,2 %
Compagnie d'Entreprises CFE	1 603	94	5,9 %
VINCI Construction Grands Projets	724	42	5,8 %
Soletanche Freyssinet	2 105	112	5,3 %
ENTREPOSE Contracting	318	20	6,3 %
Holding et autres activités		(13)	
Éliminations	(54)		
TOTAL	13 834	621	4,5 %

Exercice 2008

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel sur activité	% du chiffre d'affaires
VINCI Construction France	6 684	287	4,3 %
VINCI Construction Filiales Internationales	1 951	83	4,3 %
VINCI Construction UK	1 278	12	0,9 %
Compagnie d'Entreprises CFE	1 728	112	6,5 %
VINCI Construction Grands Projets	771	36	4,7 %
Soletanche Freyssinet	2 480	166	6,7 %
Holding et autres activités		30	
Éliminations	(72)		
TOTAL	14 820	726	4,9 %

17. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ (en milliers d'euros)

	31.12.2009	31.12.2008
Chiffre d'affaires	13 834 196	14 819 604
Produits des activités annexes	101 307	116 122
Produits d'exploitation	13 935 503	14 935 726
Achats (matières premières, fournitures, marchandises)	(3 089 923)	(3 665 984)
Sous-traitance et autres charges externes	(6 536 038)	(6 950 246)
Frais de personnel	(2 982 947)	(2 906 181)
Impôts et taxes	(157 876)	(139 542)
Autres produits et charges opérationnels	(18 325)	13 977
Dotations aux amortissements d'exploitation	(367 808)	(335 222)
Dotation nette aux provisions d'exploitation		
. Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(8 364)	(1 392)
. Dépréciation d'actifs	(77 828)	(53 808)
. Engagements de retraite et autres avantages au personnel	(1 221)	5 815
. Risques et charges courants et non courants	(74 665)	(176 850)
Résultat opérationnel sur activité	620 508	726 293

Les produits des activités annexes s'élèvent à 101,3 millions d'euros au 31 décembre 2009. Ils sont essentiellement constitués de ventes de matériels, matériaux et marchandises pour 44 millions d'euros, de produits d'études, ingénieries et honoraires, facturés dans le cadre de contrats de construction pour 22,8 millions d'euros et de produits locatifs pour 29,2 millions d'euros.

18. PAIEMENT EN ACTIONS (en milliers d'euros)

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 23,6 millions d'euros avant impôt au titre de l'exercice 2009, dont 1,8 million d'euros au titre des plans de stock-options, 6,1 millions d'euros au titre des plans d'épargne Groupe et 15,6 millions d'euros au titre des plans d'actions de performance.

18.1. Plans d'épargne Groupe

Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe dans le cadre des plans d'épargne sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2 sur la base des hypothèses suivantes :

- ▶ durée de la période de souscription : 4 mois ;
- ▶ durée de la période d'indisponibilité : 5 ans à compter de la fin de période de souscription.

Le nombre de titres souscrits estimés à la fin de la période de souscription est obtenu par une formule analytique basée sur des méthodes de régression linéaire à partir des observations historiques des plans entre 2002 et 2009 en tenant compte d'un coût d'indisponibilité des parts du FCPE.

Le coût d'indisponibilité des titres souscrits est estimé du point de vue d'une tierce partie qui détient un portefeuille diversifié et qui se voit prête à acquérir les titres bloqués en contrepartie d'une décote correspondant à la rentabilité exigée par lui sur les fonds propres alloués en vue de se couvrir contre le risque de marché sur la période d'indisponibilité des titres (5 ans). Le risque de marché est évalué sur une base annuelle selon une approche « *value at risk* ».

18.2. Options d'achat et de souscription d'actions

Le Conseil d'Administration de VINCI du 31 août 2009 a mis en place un nouveau plan d'options sur action avec effet au 15 septembre 2009.

Les « justes valeurs » des options ont été calculées par un actuaire externe aux dates d'attribution respectives des options à partir du modèle d'évaluation binomial, de type « Monte Carlo ».

Par ailleurs, la durée de vie des options retenue dans le modèle est ajustée par rapport à leur durée de vie contractuelle par la prise en compte d'hypothèses comportementales (turnover, exercices anticipés) basées sur des observations passées.

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer, conformément à la norme IFRS 2, les justes valeurs des options attribuées sont les suivantes :

Plan	15.09.2009	16.05.2006	09.01.2006
Volatilité (*)	32,91 %	24,19 %	23,60 %
Rendement attendu de l'action	8,01 %	6,50 %	5,70 %
Taux de rendement sans risque (**)	2,38 %	3,68 %	2,99 %
Taux de distribution du dividende espéré (***)	4,21 %	2,75 %	2,92 %
Juste valeur de l'option (en euros)	5,65	7,74	5,66

(*) Volatilité estimée selon une approche multivariée.

(**) Taux à 5 ans des obligations d'État français.

(***) Moyenne du rendement attendu par les analystes financiers sur les 3 années suivant la date d'attribution ajustée d'un taux de croissance annuel théorique au-delà de cette période.

18.3. Actions de performance

La juste valeur des actions de performance a été estimée par un actuaire externe. Les principales hypothèses utilisées pour ces évaluations sont les suivantes :

	Plan 2009	Plan 2008	Plan 2007
Cours de l'action VINCI à la date d'annonce du plan (en euros)	37,425	55,7	49,5
Juste valeur par action de performance à la date d'attribution (en euros)	31,17	28,2	24,5
Juste valeur du cours à la date d'attribution (en %)	83,29 %	50,53 %	49,61 %
Maturité à l'origine (en années) - période d'acquisition	2 ou 3 ans	2 ou 3 ans	2 ou 3 ans
Volatilité	32,91 %	26,51 %	21,79 %
Taux d'intérêt sans risque	1,75 %	4,07 %	3,76 %

Ces plans prévoient que les actions ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans sous réserve du respect de critères de performance boursier et financier de VINCI. Conformément à la norme IFRS 2, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers intervenue depuis la date d'attribution des actions.

19. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS (en milliers d'euros)

	31.12.2009	31.12.2008
Dividendes perçus	704	2 104
Résultat de change	(5 834)	(10 596)
Impact d'actualisation	(6 222)	(4 276)
Plus ou moins-values de cession de titres et sortie de réserves	13 230	40 629
Autres	531	368
Autres produits et charges financiers nets	2 409	28 229

20. ANALYSE DE LA CHARGE NETTE D'IMPÔTS (en milliers d'euros)

20.1. Analyse de la charge nette d'impôts

	31.12.2009	31.12.2008
Impôts courants et différés	(173 448)	(227 585)
Taux d'impôt effectif	29,39 %	30,21 %

20.2. Taux d'impôt effectif

Résultat avant impôt et résultat des entreprises associées	590 253
Taux d'imposition théorique	34,43 %
Impôts attendus	(203 224)
Perte de valeur des goodwill	(402)
Résultat taxé à taux réduit et autres taux	(3 391)
Différentiel de taux (N/N-1)	(1 501)
Différentiel de taux (pays étrangers)	30 334
Création (utilisation) de déficits reportable n'ayant pas donné lieu à impôt différé	(3 425)
Impôts forfaitaires et autres compléments d'impôts	(7 444)
Différences permanentes et divers	15 605
Impôts effectivement constatés	(173 448)
Taux d'impôt effectif	29,39 %

20.3. Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont issus des différences temporaires, ils se ventilent comme suit à la clôture de l'exercice :

Actif	Passif	Net
241 606	64 976	176 630

20.4. Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non certaine s'élèvent au 31 décembre 2009 à 78,1 millions d'euros.

21. CONTRATS DE CONSTRUCTION (en millions d'euros)

21.1. Informations financières relatives aux contrats de construction

Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées ainsi que des facturations intermédiaires est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, passifs ».

Les avances correspondent aux montants reçus avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés. Leur modalité de remboursement dépend des dispositions propres à chaque contrat. Ces avances sont, le plus souvent, maintenues tout au long du contrat, indépendamment du montant des travaux réalisés ou en cours.

Les éléments relatifs aux contrats de construction en cours à la clôture s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Contrats de construction en cours, actifs	417	692
Contrats de construction en cours, passifs	(723)	(926)
Contrats de construction en cours	(306)	(234)
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	26 263	26 940
Moins factures émises	(26 569)	(27 174)
Contrats de construction en cours avant avances reçues des clients	(306)	(234)
Avances reçues des clients	(642)	(594)
Contrats de construction en cours, nets	(948)	(828)

21.2. Engagements donnés et reçus au titre des contrats de construction

Dans le cadre des marchés de travaux, le Groupe accorde et reçoit des garanties (sûretés personnelles) qui s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Engagements donnés	Engagements reçus
Bonne exécution et performance bonds	3 425	271
Retenues de garanties	1 480	429
Paiement à terme sous-traitants	1 113	198
Soumission	78	1
Total	6 096	899

22. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES (en millions d'euros)

Les transactions avec les parties liées concernent :

- ▶ la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- ▶ les opérations avec les sociétés dans lesquelles VINCI Construction exerce une influence notable ou détient un contrôle conjoint (ces transactions s'effectuent sur une base de prix de marché). La société entretient également des relations d'affaires courantes avec d'autres sociétés du groupe VINCI.

22.1. Rémunération des membres du Comité de Direction

Les rémunérations des membres du Comité de Direction, pour la part supportée par VINCI Construction, ont représenté un montant de 3 158 257 euros en 2009.

22.2. Part non consolidée des éléments des sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Chiffre d'affaires	1 560,6	1 811,1
Achats	(401,4)	(368,6)
Sous-traitance	(929,2)	(1 189,6)
Créances clients	885,2	1 083,7
Dettes fournisseurs	538,1	585,3

Elles concernent principalement les transactions effectuées par les sociétés en participation (SEP) dans le cadre de l'activité de travaux de VINCI Construction.

22.3. Contribution au bilan consolidé des sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Actifs courants	1 390,5	898,7
Actifs non courants	648,2	604,2
Passifs courants	1 457,2	1 609,2
Passifs non courants	522,5	518,7
Produits d'exploitation	1 953,7	2 223,3
Charges d'exploitation	(1 841,7)	(2 070,4)
Coût de l'endettement financier net	(9,4)	(5,4)
Autres produits et charges financiers	(3,0)	(4,1)
Impôts sur les bénéfices	(20,7)	(2,8)

Compte tenu de l'activité de travaux de VINCI Construction, les sociétés en participation constituées pour la réalisation des chantiers, conjointement avec d'autres partenaires, dont le chiffre d'affaires à 100 % est supérieur à 45 millions d'euros, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

23. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS (en millions d'euros)

	Engagements donnés	Engagements reçus
Garanties solidaires des associés	21,4	
Cautions fiscales et douanières	20,6	
Contrats de location simple	296,1	
Sûretés réelles	264,2	5,5
Autres engagements	215,0	132,1
Total	817,3	137,6

Compte tenu notamment de la qualité de ses partenaires, le Groupe considère que le risque d'être appelé en garantie au titre de ces engagements est négligeable.

24. EFFECTIFS

Les effectifs moyens représentent en fin de période :

	31.12.2009	31.12.2008
Ingénieurs et cadres	11 624	10 483
Non cadres	59 682	56 176
Total	71 306	66 659

Droit à la formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (« DIF ») sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 736 milliers au 31 décembre 2009.

25. LITIGES ET ARBITRAGES

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de fait ou litige exceptionnel susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe ou de la Société. Les sociétés qui font partie du groupe VINCI Construction sont parfois impliquées dans des litiges relevant du cours normal de leurs activités. Les risques y afférant ont été évalués par VINCI Construction et ses filiales concernées en fonction de leur connaissance des dossiers et font l'objet de provisions déterminées en conséquence.

Les principaux litiges qui ont pris fin au cours de l'exercice 2009 sont les suivants :

► La SNCF a saisi le Tribunal Administratif de Paris en 1997 de multiples requêtes dirigées contre de nombreuses entreprises de construction, dont plusieurs filiales du Groupe, ayant pour objet le versement d'indemnités compensant un préjudice qu'elle estime avoir subi lors de la conclusion, entre 1987 et 1990, de marchés relatifs à la construction des lignes du TGV Nord, du TGV Rhône-Alpes et de leur interconnexion. Cette demande faisait suite à la condamnation des entreprises concernées par le Conseil de la Concurrence en 1995 que la Cour d'Appel de Paris avait globalement confirmée.

Le Tribunal Administratif de Paris, après avoir, dans le cadre de deux de ces requêtes, considéré en décembre 1998 que les manœuvres anticoncurrentielles constatées par le Conseil de la Concurrence permettaient à la SNCF de soutenir que son consentement aurait été vicié lors de la passation des marchés concernés, a ordonné des mesures d'expertise pour en mesurer l'incidence. Les entreprises s'étaient pourvues en cassation contre cette décision mais le Conseil d'État, par un arrêt du 19 décembre 2007, a rejeté leurs demandes. En 2005, l'expert commis par le Tribunal Administratif de Paris a rendu deux rapports concluant à l'existence de surcoûts pour la SNCF sensiblement inférieurs au montant de ses réclamations.

Le Tribunal Administratif de Paris a rendu le 27 mars 2009 une série de décisions condamnant l'ensemble des entreprises membres de groupements titulaires de marchés relatifs à ces travaux à payer diverses sommes totalisant 90 millions d'euros en principal plus des intérêts au taux légal. Les entreprises ont interjeté appel de ces jugements. Le 21 octobre 2009, les entreprises et la SNCF ont conclu une transaction mettant définitivement fin à cette procédure.

Les principaux litiges en cours à la date du présent document sont les suivants :

► Le 23 mai 2004, une partie de la coque (superstructures) de la jetée de l'aérogare 2E de l'aéroport de Roissy s'est effondrée. Cet ouvrage avait été réalisé pour le compte d'Aéroports de Paris qui, dans le cadre de ce projet, combinait les qualités de maître d'ouvrage, d'architecte et de maître d'œuvre. Les travaux de construction de l'aérogare 2E avaient été réalisés en de multiples lots séparés par de nombreuses entreprises. Les coques (superstructures) de la jetée ont été construites par un groupement constitué de plusieurs sociétés aujourd'hui filiales de VINCI Construction.

Ce sinistre a fait l'objet de déclarations auprès des compagnies d'assurance au titre des dommages causés à l'ouvrage et des pertes d'exploitation et d'une procédure d'expertise judiciaire dont l'objet était de déterminer les causes de l'effondrement et d'apprécier les préjudices subis. Les experts ont remis au tribunal un rapport d'expertise le 30 juin 2009 dans lequel ils estiment que la responsabilité du sinistre incombe à Aéroports de Paris à hauteur de 51 à 55 %, au groupement d'entreprises ayant réalisé les coques (sociétés du groupe VINCI Construction) à hauteur de 36 à 40 % et au bureau de contrôle Veritas à hauteur de 8 à 10 %. Les travaux de reconstruction de l'ouvrage ont d'ores et déjà été pris en charge par la compagnie d'assurance qui garantissait cet ouvrage. Les experts ont évalué à une somme de l'ordre de 144 millions d'euros les pertes d'exploitation consécutives à ce sinistre. Par ailleurs, une instruction pénale a été ouverte à la suite de l'effondrement. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce sinistre n'aura pas d'incidence défavorable significative sur sa situation financière.

► La région Île-de-France a saisi le 12 février 2010 le Tribunal de Grande Instance de Paris d'une demande ayant pour objet la condamnation de 15 entreprises, dont plusieurs font partie du Groupe VINCI Construction, et de onze personnes physiques dont certaines sont ou ont été des collaborateurs du groupe VINCI Construction à lui payer une somme de 358 millions d'euros majorée d'intérêts à compter du 7 juillet 1997. Le Conseil régional d'Île-de-France avait, le 23 mai 2008, saisi le Tribunal de Grande Instance de Paris d'une demande en référé ayant pour objet l'allocation d'une provision de 76 millions d'euros mais sa demande avait été rejetée par le Tribunal par décision du 15 janvier 2009.

La démarche de la région Île-de-France fait suite à l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Paris du 27 février 2007 condamnant diverses personnes physiques pour délit d'entente et à la décision rendue le 9 mai 2007 par le Conseil de la Concurrence et l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Paris le 3 juillet 2008 condamnant les entreprises à des sanctions pour pratiques anticoncurrentielles commises entre 1991 et 1996 dans le cadre du programme de rénovation des établissements scolaires du second degré de la région Île-de-France. L'arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 3 juillet 2008 a fait l'objet d'un pourvoi en cassation qui a été rejeté par un arrêt en date du 13 octobre 2009. Au 31 décembre 2009, le Groupe a traité ce risque comme un passif éventuel qu'il n'est pas en mesure de chiffrer.

26. ÉTABLISSEMENTS ET PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2009

	Méthode de consolidation	% d'intérêts
1/ Société mère		
VINCI Construction	IG	100,0
2/ Filiales		
VINCI Construction France	IG	100,0
Bateg	IG	100,0
Botte Fondations	IG	100,0
Bourdarios	IG	100,0
Campenon Bernard Construction	IG	100,0
Campenon Bernard Régions	IG	100,0
Campenon Bernard Sud-Est	IG	100,0
Chantiers Modernes BTP	IG	100,0
Chantiers Modernes Sud	IG	100,0
Dodin Campenon Bernard	IG	100,0
Dumez Côte d'Azur	IG	100,0
Dumez EPS	IG	100,0
Dumez Île-de-France	IG	100,0
Dumez Méditerranée	IG	100,0
EMCC	IG	100,0
Energilec	IG	100,0
Entreprise Pitance	IG	100,0
GTM Bâtiment	IG	100,0
GTM Génie Civil et Services	IG	100,0
Lainé Delau	IG	100,0
Les Travaux du Midi	IG	100,0
Neximmo 5	IP	49,9
Petit	IG	100,0
SCAO	IP	33,3
SICRA Île-de-France	IG	100,0
Sobeas Environnement	IG	100,0
Société d'Ingénierie et de Réalisation de Construction	IG	100,0
Sogea Atlantique Hydraulique (ex-Sogea Atlantique)	IG	100,0
Sogea Caroni	IG	100,0
Sogea Est BTP	IG	100,0
Sogea Nord-Ouest	IG	100,0
Sogea Picardie	IG	100,0
Sogea Sud	IG	100,0
VINCI Construction Terrassement	IG	100,0
VINCI Environnement	IG	100,0
VINCI Networks	IG	100,0

26. ÉTABLISSEMENTS ET PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2009 (SUITE)

	Méthode de consolidation	% d'intérêts
2/ Filiales (suite)		
VINCI Construction Filiales Internationales	IG	100,0
Dumez-GTM Calédonie	IG	100,0
GTM Guadeloupe	IG	100,0
Nofrayane (Guyane française)	IG	100,0
PRUMSTAV - FCC (République tchèque)	IG	100,0
SBTPC (Réunion)	IG	100,0
SMP CZ (République tchèque)	IG	100,0
Sobeas Gabon	IG	90,0
Sogea Martinique	IG	100,0
Sogea Mayotte	IG	100,0
Sogea Réunion	IG	100,0
Sogea-Satom	IG	100,0
Warbud (Pologne)	IG	99,7
VINCI PLC (Grande-Bretagne)	IG	100,0
Crispin & Borst	IG	100,0
Gordon Durham	IG	100,0
John Jones	IG	100,0
Norwest Holst Ltd	IG	100,0
Stradform Ltd	IG	100,0
Taylor Woodrow Construction	IG	100,0
VINCI Investment Ltd	IG	100,0
VINCI Construction UK	IG	100,0
Weaver PLC	IG	100,0

26. ÉTABLISSEMENTS ET PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2009 (SUITE)

2/ Filiales (suite)

Compagnie d'Entreprises CFE (Belgique)	IG	46,8
ABEB	IG	46,8
BPC	IG	46,8
BPI	IG	46,8
CFE Hungary	IG	46,8
CFE Nederland	IG	46,8
CFE Polska	IG	46,8
CFE Slovaquia	IG	46,8
CLE	IG	46,8
CLI SA	IG	46,8
DEME (Dredging Environmental and Marine Engineering)	IP	23,4
Engema	IG	46,8
Geka	IG	46,8
Nizet Entreprises	IG	46,8
Sogesmaint cbre	IG	30,9
Van Wellen	IG	46,8
Vanderhoydonckx	IG	46,8
VMA Infra-industrie	IG	46,8
VINCI Construction Grands Projets	IG	100,0
Autoroute M1 (Angleterre)	IP	50,0
Autoroute Patras-Corinthe (Grèce)	IP	30,0
Autoroute Maliakos-Kleidi (Grèce)-Corinthe (Grèce)	IP	10,5
Brightwater Tunnels (États-Unis)	IP	60,0
Coentunnel (Pays-Bas)	IP	29,1 ⁽¹⁾
Métro du Caire ligne 3 (Égypte)	IP	28,5
QDVC (Qatar)	IG	49,0
Socaly	IP	72,0 ⁽²⁾
Socaso	IP	66,7
Socatop	IP	50,0 ⁽³⁾
Tunnel de Liefkenshoek (Belgique)	IP	36,7 ⁽⁴⁾
Tunnels Hallandsas (Suède)	IP	40,0

(1) Y compris part de CFE À 46,8 % : 10,1 %.

(2) Y compris part de VINCI Construction France 48 %.

(3) Y compris part de VINCI Construction France 8,3 %.

(4) Y compris part de CFE À 46,8 % : 11,7 %.

26. ÉTABLISSEMENTS ET PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2009 (SUITE)

	Méthode de consolidation	% d'intérêts
Soletanche Freyssinet	IG	100,0
Austress Freyssinet (Australie)	IG	100,0
Bachy Soletanche Group Ltd (Hong Kong)	IG	100,0
Bachy Soletanche Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,0
Bachy Soletanche Singapour PTE Ltd	IG	100,0
CSM Bessac SAS France	IG	100,0
Freyssinet France	IG	100,0
Freyssinet Hong Kong	IG	100,0
Freyssinet International & Cie	IG	100,0
Freyssinet Korea (Corée)	IG	100,0
Freyssinet SA (Espagne)	IP	50,0
Groupe Geopac (Canada)	IG	100,0
Grupo Rodio Kronsa (Espagne)	IP	50,0
Menard	IG	100,0
Nicholson Construction Company Inc (États-Unis)	IG	100,0
Nuvia Ltd (Grande-Bretagne)	IG	100,0
Osnova Solsif Ltd (Ukraine)	IG	70,0
Soletanche Bachy Chile SA	IG	95,0
Soletanche Bachy France	IG	100,0
Soletanche Bachy Pieux SAS France	IG	100,0
Soletanche Polska Spzoo	IG	100,0
Soletanche Stroy Zao (Russie)	IG	100,0
Terre Armée Internationale	IG	100,0
The Reinforced Earth CY (États-Unis)	IG	100,0
ENTREPOSE Contracting	IG	76,0
SPIECAPAG	IG	76,0
GEOCEAN	IG	76,0
CAPTRADE	IG	53,2
VINCI Construction Holding		
Dumez Construction	IG	100,0

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- ▶ le contrôle des comptes consolidés de la société VINCI Construction, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- ▶ la justification de nos appréciations,
- ▶ la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note B-3.4 de l'annexe intitulée « Contrats de construction », le groupe VINCI Construction comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement. Nous avons revu les hypothèses retenues et les calculs effectués par votre groupe.

Comme indiqué dans la note B-3.12 de l'annexe intitulée « Goodwill », le groupe VINCI Construction procède au minimum une fois par an, à des tests de dépréciation des goodwill. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 20 avril 2010
Les commissaires aux comptes

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.
Philippe Bourhis

DELOITTE & ASSOCIÉS
Marc de Villartay



5, cours Ferdinand de Lesseps
92851 Rueil-Malmaison Cedex - France
Tél. : + 33 1 47 16 39 00
Fax : + 33 1 47 16 46 26
www.vinci-construction.com